

Vous souhaitez recruter un jeune ? Découvrez les mesures d'aide à l'emploi !



pôle emploi

J'accompagne les jeunes dans le cadre d'un Parcours Emploi/Compétences (PEC-CIE)

Secteur non marchand : PEC

65 % du SMIC

Plafond de prise en charge à 20/26h semaine.
Durée d'aide initiale de 9 à 12 mois.

Secteur marchand : CIE

47 % du SMIC

Plafond de prise en charge à 32h/semaine.
Durée d'aide initiale de 9 mois.

Je souhaite recruter un jeune issu des quartiers prioritaires de la Ville

Emplois Francs

2000 à 17 000 €

CDD à partir de 6 mois ou CDI.
Jusqu'au 31 décembre 2021.

Éligibilité : <https://sig.ville.gouv.fr>

Formulaire : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa_16035-01.pdf

J'ai 3 mois après l'embauche pour le déclarer à Pôle Emploi Services : TSA 43836 - 92891 NANTERRE
CEDEX 9 ou : emploisfrancs.pole-emploi@tessi.fr

Je souhaite recruter un jeune sans prévoir de formation

Prime à l'embauche de 4 000 €

Jeunes de 18 à 25 ans révolus
CDI ou CDD d'au moins 3 mois 01/08/2020
au 31/03/2021

Je souhaite recruter un jeune en prévoyant une formation

Contrats en alternance : apprentissage &
professionnalisation

**Primes de 5000 euros (- 18 ans)
à 8000 euros (18-29 ans)**

Pour un contrat signé entre le 1er juillet 2020
au 31 mars 2021

Entreprises de moins de 250 salariés :
pas de condition
Entreprises + 250 salariés :
avec condition d'engagement




MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**emplois
francs** 
LA COMPÉTENCE AU CŒUR DE NOS QUARTIERS

Besoin de plus d'informations ?
Contactez votre Pôle Emploi !

Par mail : entreprise.rha0041@pole-emploi.net
Via votre espace recruteur
Ou par téléphone : 0476249151